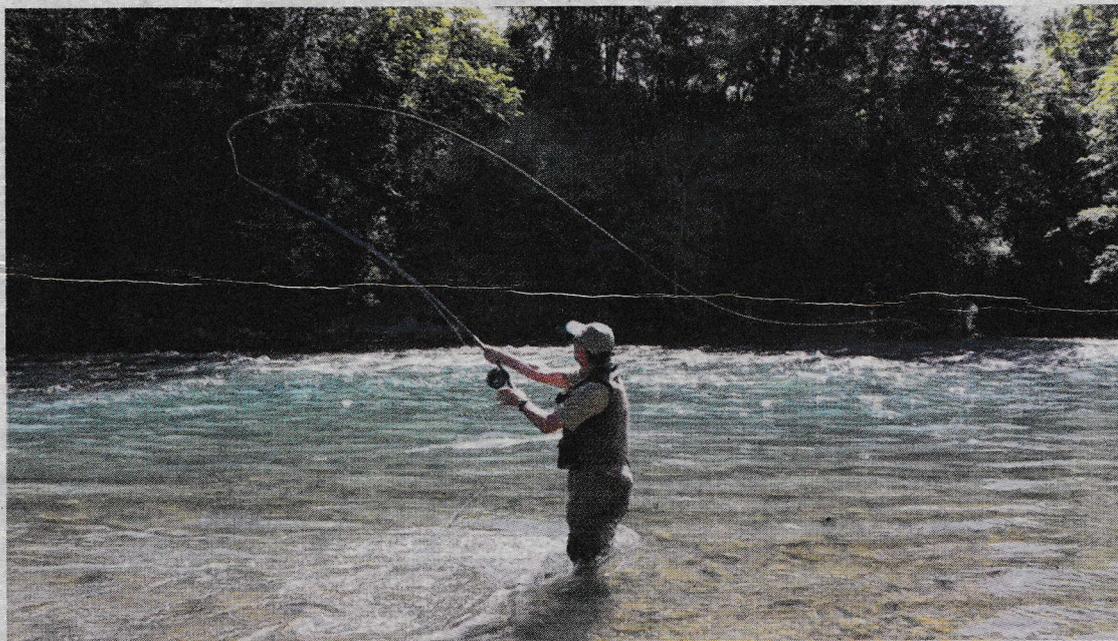


Saumon : la guerre est déclarée



À une semaine de l'ouverture de la pêche, les pêcheurs de loisirs parlent de l'urgence à agir pour protéger la ressource. © ARCHIVES J.-P. GIGNONNET



Effacer des seuils pour faciliter la vie des saumons

Pour faciliter le déplacement des saumons sur les cours d'eau, la continuité écologique étant essentielle à la survie des grands migrants, la Fédération de pêche compte effacer des ouvrages laissés à l'abandon sur des affluents, comme des barrages, buses ou ponts. L'investissement est financé à 50 % par l'Agence de l'eau Adour-Garonne qui est à l'initiative. L'an dernier, les études d'impact ont été menées sur neuf projets et un premier petit barrage a été détruit sur la Nive des Aldudes, à Saint-Etienne-de-Baïgorry. Les autres doivent l'être cette année.

Les pêcheurs de loisirs qui taquinent le saumon s'attendent à la contre-attaque des professionnels après leur plainte contre la pêche au filet. Ils iront jusqu'au bout.

Une activité paisible, la pêche ? Pas autour des saumons qui frayent dans les Pyrénées-Atlantiques. La tension monte depuis cet automne, quand les pêcheurs de loisirs ont, en nombre, porté plainte contre la pêche au filet dans le port de Bayonne qui selon eux, raréfie la ressource qui se reproduit dans les cours d'eau béarnais.

Le bras de fer, qui dure depuis des années, pourrait finir au tribunal (on ne sait pas quand) entre les amateurs qui brandissent l'interdiction de la pêche au filet dans les ports qui doit s'appliquer jusqu'à Bayonne, et les professionnels qui défendent leur pratique ancestrale et responsable.

Samedi matin, à Athos-Aspis, à l'occasion d'une réunion publique de la fédération de pêche du 64 sur le thème du saumon atlantique, toute la rancœur des pêcheurs-taquineurs est ressortie. C'est que la ressource n'est pas en expansion, et « la population ne va pas exploser », estime le directeur de la fédé, Guillaume

Barranco. 2017 n'a pas été bonne, selon les comptages de Migradour, avec une proportion trop importante de saumons d'été, les castillons (qui n'ont passé qu'un hiver en mer) représentent 67 à 90 % selon les cours d'eau – des poissons plus petits que les saumons de printemps, c'est de mauvais augure pour la reproduction. « Il faut agir pour limiter les prélèvements de saumons de printemps et la pêche professionnelle », milite Barranco.

1 saumon sur 4 dans les filets

Sur les 5 400 poissons qui sont arrivés en 2017 sur le Bassin de l'Adour, quelque 1 400 ont été capturés. 1 075 prises ont été déclarées par 23 marins-pêcheurs, 145 par 12 pêcheurs fluviaux et 260 par 832 amateurs. Le taux d'exploitation est donc de 20 %, mais si on ne compte que les castillons pris en eau douce (hors marins-pêcheurs donc), il monte à 30 % – un autre mauvais point pour les stocks. D'autant que l'alevinage est très important sur le Gave de Pau qui manquait

de poissons...

La fédération de pêche, les Aappma (associations agréées de pêche) et les pêcheurs de loisirs en ont marre de voir leurs investissements pour la protection des milieux aquatiques servir aux pros qu'ils n'estiment pas du tout regardant sur la gestion de la ressource.

« Et ils préparent la contre-attaque », prévient le directeur qui évoque une pétition, ainsi qu'un rendez-vous donné à la presse à l'occasion de l'ouverture de la pêche ce samedi 10 mars (on confirme), mais aussi une projection-débat, ce lundi à Saint-Jean-de-Luz, intitulée « Saumon de l'Adour, une pêche responsable et ancrée sur son territoire », à

« IL FAUT AGIR POUR LIMITER LES PRÉLÈVEMENTS DE SAUMONS DE PRINTEMPS ET LA PÊCHE PROFESSIONNELLE »
GUILLAUME BARRANCO, DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DU 64

laquelle ils disent ne pas être conviés. De quoi les faire enrager. « La pêche au filet dans les rivières est une ineptie environnementale et économique », s'emporte Jacques Gjini, le président de l'Aappma du Gave d'Oloron. « Il faut interdire la vente de saumon sauvage. Et on ira jusqu'au bout ! »

Sur le terrain administratif

Les pêcheurs amateurs se réjouissent du soutien des élus : 19 délibérations ont été prises contre la pêche au filet par 15 communes, deux communautés de communes (Pays de Nay et Lacq-Ortez) et deux fédérations de pêche voisines (Landes et Hautes-Pyrénées).

La lutte ne se joue pas que sur les terrains médiatique, politique et civil. L'association de défense de l'environnement Salmo Tierra s'est lancée dans une action administrative, se demandant pourquoi la pêche au filet est tolérée dans le port de Bayonne, alors qu'elle est interdite partout ailleurs. Les préfets de Région, des Pyrénées-Atlantiques et des Landes ont été sollicités. Pas satisfaite de la réponse du premier, Salmo Tierra pourrait poursuivre devant le tribunal administratif.

La pêche n'est-elle pas question de patience ?

M. B. | m.berthoumieu@pyrenees.com